



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°054-2026

SEANCE DU : 29 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 29/09/2026

Affichée le : 21/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON**, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Etaient**présents :**

Patrick RAOULT

Patricia GOASDOUE

Catherine DEVILARD

Daïkha BRICOUT

~~Hervé SOUPRAYEN~~

Martine TISSU

Alban RANGIER

Thomas PROUST

Françoise GODENNE

~~Serge GHILLEBAERT~~~~Anne-Laure BONCORI~~

Audrey SABOURIN

Monique ROBERT

Morgane RABISCHUNG

Fabien VOLLE

Michel WATIER

J.M. HENNEBERT

Anissa BENDHIAF

~~Ambre OLLIVIER~~

Céline GALLAND

Thierry CHAUMERLIAC

Franck MARCHAL

David GRANDINETTI

Edouard DEGREMONT

Aude MAZURELLE

Eric DEVILARD

Absents représentés : Ambre OLLIVIER pouvoir à Fabien VOLLE et Serge GHILLEBAERT pouvoir à Madame le Maire

Absents non représentés : Anne-Laure BONCORI, Hervé SOUPRAYEN

Secrétaire de séance : Patricia GOASDOUE

Délibération n°054/2026 : Adhésion au dispositif départemental « Permis citoyen du Val d'Oise »

Le Département met en place un nouveau dispositif de soutien destiné aux jeunes valdoisiens : le Permis Citoyen du Val d'Oise. En combinant soutien financier à la mobilité et engagement citoyen, cette initiative facilite l'accès au permis de conduire tout en valorisant l'implication des jeunes au service de leur territoire.

Le « Permis Citoyen du Val d'Oise » permet aux jeunes valdoisiens de solliciter une aide de 500 € pour le passage du permis de conduire, en contrepartie de la réalisation de 20 heures de bénévolat dans une structure implantée sur le territoire valdoisien (associations, communes, établissements publics).

La commune de Presles souhaite participer à cette démarche en devenant structure d'accueil volontaire et permettrait aux jeunes bénéficiaires du dispositif d'effectuer leurs heures de bénévolat au sein de ses services administratifs ou techniques.

La participation de Presles à ce dispositif n'entraîne pas le versement de l'aide de 500 € par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- approuve la participation volontaire de la commune de Presles au dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise »
- autorise l'accueil de jeunes bénéficiaires afin de leur permettre de réaliser tout ou partie de leurs 20 heures de bénévolat au sein de la collectivité
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2026



Céline CAUDRON
Le Maire,
Céline CAUDRON